RISQUES – NOUVELLE-AQUITAINE : RETOUR SUR LE GLISSEMENT DE TERRAIN DE VARETZ (19) SURVENU LE 20 AVRIL 2025

Le versant affecté par le glissement se situe en rive droite de la Vézère, au lieu-dit La Mouthe. D'un linéaire de 60 m de long pour une douzaine de mètres de hauteur, le phénomène a mobilisé un volume d'environ 400 m³.

[glissement_de_terrain]

Illustration 1 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_ Glissement de terrain survenu entre 20 et le 21 avril 2025 à Varetz (source : BRGM)

Contexte géographique et géologique

La commune de Varetz se situe dans le département de la Corrèze, en périphérie ouest de Brive-la-Gaillarde. Le versant affecté, situé en rive droite dans la partie concave d'un méandre de la Vézère, borde le plateau caractéristique de la dépression permienne de Brive (Illustration 2).

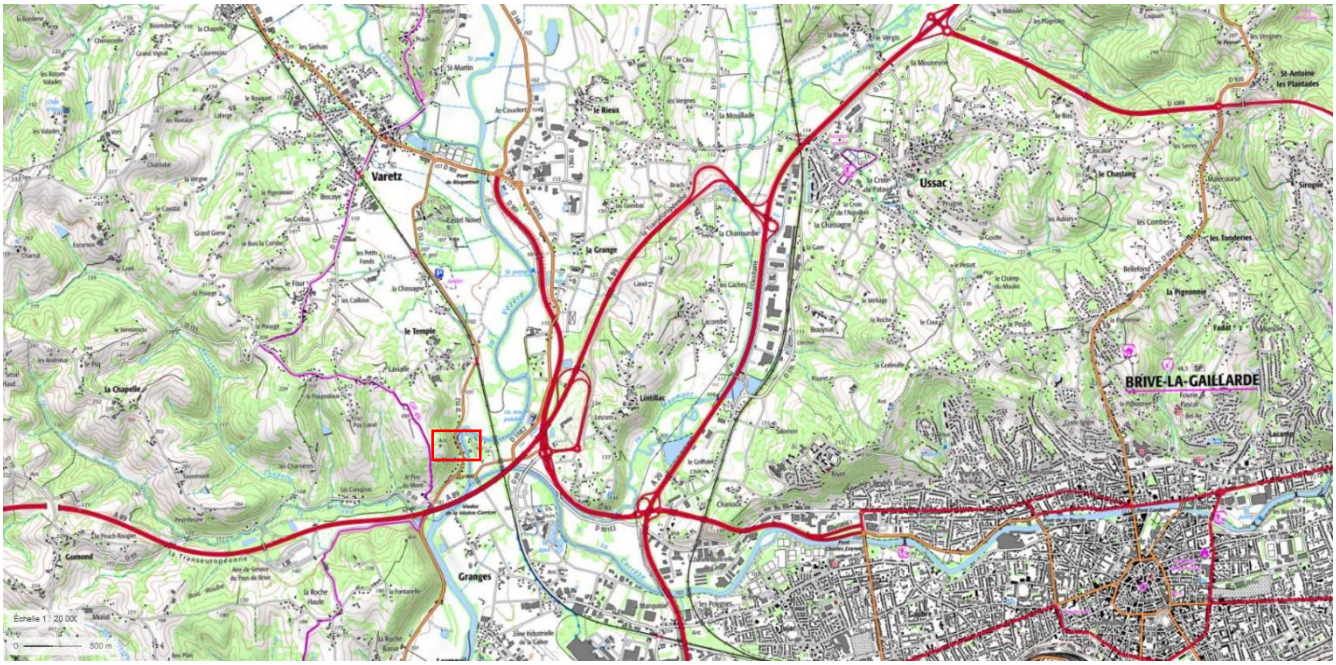

[Carte générale]

Illustration 2 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_ Contexte général de la zone concernée (rectangle rouge) (source : BRGM)

L'instabilité a concerné un versant escarpé de la Vézère, constitué de bancs de grès, se trouvant à la jonction entre les formations de bas de versant et les grès de l'Autunien. La carte géologique localise deux failles situées à 500 m au nord et à 800 mètres au sud du site d'étude, présupposant la déformation des terrains, telles que des discontinuités fragilisant le versant.

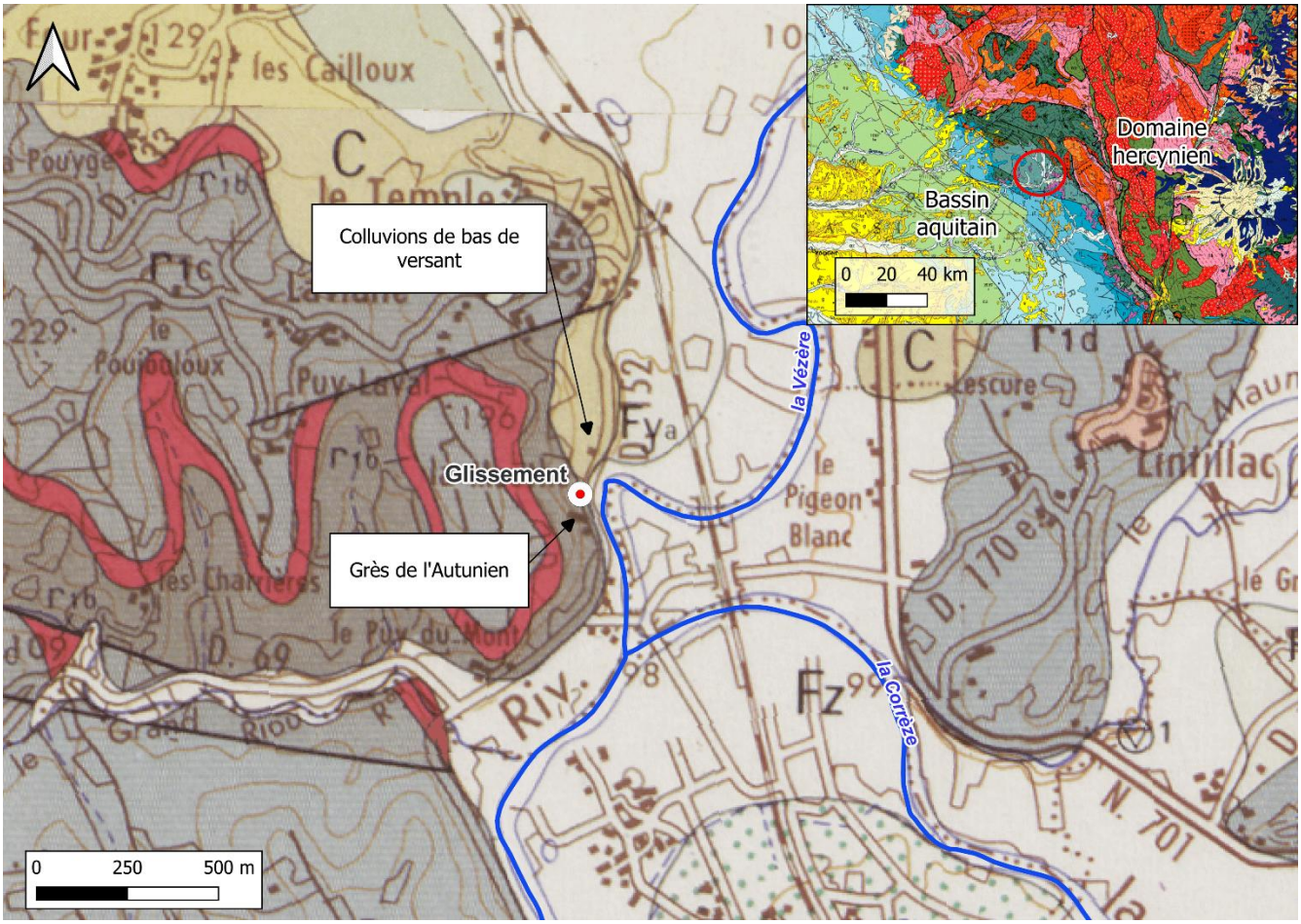

[carte géologique]

Illustration 3 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_Contexte géologique général et détaillé dans lequel s'inscrit le glissement de terrain (source : Carte géologique n°785 de Brive-la-Gaillarde au 1 : 50 000, géologie métropolitaine (encart) - BRGM).

Constats

Le phénomène s'est déclaré sur un escarpement d'environ douze mètres de hauteur, affectant un linéaire de soixante mètres de long, pour un volume d'environ 400 m³ de matériaux déplacés. En basculant, les compartiments rocheux se sont fragmentés en éléments de l'ordre de quelques litres à quelques mètres cubes. La masse glissée s'est propagée sur les parcelles situées en aval de l'escarpement (Illustration 4). Des éléments ont continué à se décrocher durant les jours et les semaines suivant l'évènement.

[masse glissée]

Illustration 4 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_ Masse glissée vue du haut de l'escarpement (source : BRGM).

Le glissement des matériaux altérés a induit le basculement des arbres situés en sommet d'escarpement, obstruant la RD152 pied de versant jusqu'aux abords de la Vézère. Les lignes électriques ont également été endommagées sur le passage (Illustration 5).

[arbres]

Illustration 5 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_ Arbre basculé lors du glissement, occasionnant des dégâts sur une ligne électrique en bordure de la route départementale (source : BRGM).

Au sein de la masse glissée, quatre blocs principaux sont observables. Le plus gros, d'environ 7 m³ s'est détaché du haut de l'escarpement pour se stabiliser dans une cour en aval. Les volumes des trois autres, plus petits, sont d'environ 350 litres, 1.5 m³ et de 2.5 m³. Il est également probable que d'autres blocs restent dissimulés sous les matériaux meubles accumulés (illustration 6).

[Blocs]

Illustration 6 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_Plus gros bloc détaché du versant, de volume estimé à environ 7m³ (source : BRGM)

Un évènement similaire est survenu en 2018, dans le même secteur, détruisant partiellement une bâtisse aujourd'hui abandonnée (Illustration 7).

[bâtisse]

Illustration 7 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_ Bâtisse voisine ayant été impactée par un glissement de terrain en 2018 (source : Cerema, 2018).

Processus du glissement

Les constats réalisés sur site indiquent que le mouvement de terrain correspond à un glissement des matériaux altérés en combinaison avec le basculement de compartiments rocheux de grès. La circulation d'eau dans le versant a contribué au déclenchement du glissement. Selon les témoignages des habitants, un ancien moulin se trouvait sur le site : « Le moulin de la Mothe », ce qui indiquerait la présence d'anciens canaux et de fuite au droit du site. L'existence ancienne de ce moulin est corroborée par la carte IGN de 1950 (SCAN 50).

Les habitants mentionnent également la présence d'une source à proximité immédiate du site d'étude. Le rapport de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle couvrant l'évènement de 2018 corrobore cette information.

La cause principale de l'instabilité semble être liée au caractère exceptionnel des précipitations mensuelles enregistrées en avril 2025 à la station météorologique de Brive-Souillac, avec un cumul de 192.3 mm relevé entre le 1er et le 25 avril, se constituant de deux pics de précipitations distincts. Le premier de 81.2 mm survient entre le samedi 12 et le mardi 15 avril et le second s'est produit entre le 19 avril jusqu'au jour de l'expertise, avec un cumul de 91.2 mm, dont 66.7 mm enregistrés dans la seule journée du 20 avril, veille de l'instabilité. Ce cumul de précipitation est élevé de + 145 % par rapport à la normale mensuelle (1991 – 2020) (https://www.meteociel.fr/climatologie/).

Des paysages en constante évolution

Les paysages tels que nous les connaissons ne sont pas figés, mais en constante évolution. Les mouvements gravitaires tels que celui-ci, s'ancrent dans cette dynamique d'évolution. Cela représente un risque, parfois latent, pour les enjeux humains.

Ici, l'évolution du paysage se traduit par une régression de ce versant via un glissement. Les observations de terrain en amont de la cicatrice d'arrachement révèlent une fissure. Cette régression constitue le risque résiduel principal et serait susceptible de se produire par « paquets progressifs » ou de façon plus massive, avec un recul possible de quelques mètres (de l'ordre de 5 m au maximum). À défaut de se produire rapidement, cette évolution régressive apparaît inéluctable à plus ou moins court terme (horizon de quelques mois à quelques années) à défaut de mesures de stabilisation, au regard de la nécessité pour les terrains impactés de retrouver un profil d'équilibre.

[photo finale]

Illustration 8 : Risques_Nouvelle-Aquitaine_Glissement de terrain depuis la route départementale (source : BRGM).

Pour aller plus loin

Le rapport du BRGM : BRGM/RP-74564-FR

Lien vers la photothèque de l'ORRNA : https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/phototheque/